

DÉLIBÉRATION

OBJET : APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE ET DE LA DESTINATION DES COUPES DE BOIS

L'an deux mille vingt-trois, le **14 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **07/11/2023**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Audrey CICCARIELLO**

Absents ayant donné procuration : **Gabriel SCHANG à Patrick PIN, Barbara GANGI à Jean-Robert DAGORN, Sandrine MAROC à Jean-Noël BISACCIA, Antoine DUPLA à Jean-François BERNARD, Claudia CUORDIFEDE à Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2023-052

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 28 août 2023, pour l'exercice 2024 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024 pour lesquelles l'ONF procèdera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (oui/non)	Année prévue à l'aménagement
1	EM	180	3.12	NON	-
2	EM	105	3.6	NON	

DÉCIDE de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation :

Parcelle (UG)	Choix destination – Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre) ; Bi bois d'Industrie ; BE bois énergie...] concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]		
	Délivrance	Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	Autre choix (A préciser)
1		X	
2		X	

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 17/11/2023



ID : 013-211300132-20231114-2023_052COM-DE

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 3.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 14/11/2023.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.**